



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Soutien cantonal

Un total de 21,6 millions pour assurer une aide équitale à l'ensemble des structures d'accueil de jour des enfants

Pour compenser l'absence d'indemnisations de la Confédération qui exclut, dans son ordonnance COVID-19, d'apporter son aide financière aux institutions exploitées par les pouvoirs publics, le Conseil d'État vaudois sollicite un crédit supplémentaire de 2,7 millions de francs non compensé pour soutenir de façon équitale l'ensemble du dispositif vaudois de l'accueil de jour des enfants. Ajoutée aux 18,9 millions de francs déjà débloqués au mois de mai, cette aide financière liée à la crise sanitaire permettra de combler 67 % des pertes de toutes les institutions d'accueil collectif et de toutes les structures d'accueil familial du canton, sans exception.

Après sa fermeture entre le 18 mars et le 26 avril et une réouverture partielle qui a duré jusqu'au 11 mai, l'ensemble du dispositif vaudois de l'accueil de jour des enfants a subi un manque à gagner considérable lié à l'absence de contributions parentales pendant la première phase de la pandémie du coronavirus.

Comme il l'avait promis au mois de mai, le Conseil d'État vaudois apportera une aide à toutes les structures d'accueil et sollicite aujourd'hui un crédit supplémentaire non compensé de 2,7 millions de francs, qui viennent s'ajouter aux 18,9 millions de francs déjà débloqués ce printemps. Cette enveloppe totale de 21,6 millions lui permettra d'apporter une aide financière équitale à l'ensemble des réseaux et institutions d'accueil de jour des enfants. En effet, dans son ordonnance COVID-19, la Confédération ne prévoit, pour l'heure, aucune indemnisation pour les institutions exploitées par les pouvoirs publics, créant ainsi une iniquité de traitement dommageable pour ce secteur d'activité essentiel à l'économie vaudoise.

Ce soutien va permettre au Canton de financer 67 % des pertes subies par l'ensemble des acteurs vaudois du dispositif de l'accueil de jour des enfants. Les 33 % restants seront assurés par la Confédération pour les structures éligibles en vertu de l'ordonnance fédérale COVID-19, ou par les exploitants pour les institutions qui

n'entrent pas dans le cadre des mesures d'aide prévues par cette ordonnance.

Rappelons enfin que le canton de Vaud a également investi près de 900 000 francs pour assurer la gratuité de garde aux parents qui ont dû faire appel au dispositif d'accueil d'urgence entre le 18 mars et le 11 mai.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, via Charles Super, délégué départemental à la communication, [charles.super\(at\)vd.ch](mailto:charles.super(at)vd.ch)

DCIRH, Valérie Berset, cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)